

Internat

Le lycée et l'internat sont fermés chaque week-end, après le dernier cours du vendredi soir. Les élèves internes sont alors autorisés à quitter l'établissement.

Ils peuvent revenir :

- ✓ Soit le Dimanche, entre 19h15 et 21h30, uniquement (**le dîner n'est pas assuré**),
- ✓ Soit le lundi, avant leur première heure de cours.

Ce choix sera retiré aux élèves qui ne respecteraient pas cet engagement.

En cas d'empêchement pour un retour initialement prévu le dimanche soir, merci de joindre rapidement le Conseiller Principal d'Education (CPE) de service au **02.99.16.80.75**, de 8h00 à 22h30 en semaine, et de 19h15 à 20h30 le dimanche. Dans ce cas, l'élève présentera un justificatif signé des parents à son retour le lundi matin.

(coupon à découper, et à remettre obligatoirement au bureau de la vie scolaire)

Engagement internat

Je soussigné....., responsable
légal de l'élève....., interne au lycée
Hôtelier de Dinard en classe de, déclare
que mon enfant rentrera à l'internat (*rayez la mention inutile*):

- ✓ Le Dimanche soir, avant 21h30 (précisez l'heure d'arrivée au Lycée _____)
- ✓ Le Lundi, pour sa première heure de cours.

En outre, je déclare par cette présente dégager l'établissement de toute responsabilité en cas d'accident survenu à mon enfant, ou causé par lui avant son arrivée dans l'établissement.

A....., le.....

Signature du responsable légal :